



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Madame la Présidente  
du Conseil d'État  
Luxembourg

Luxembourg, le 16 MARS 2021

Personne en charge du dossier:  
Jean-Luc Schleich  
☎ 247 - 82954

Réf. CE / SCL : 60.566 - 421 / sp  
Doc. parl. 7783

Objet : Projet de loi modifiant la loi modifiée du 9 juin 1964 concernant le travail agricole à salaire différé.

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de soumettre à l'avis du Conseil d'État le projet de loi sous rubrique, élaboré par le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

Je joins en annexe le texte du projet, l'exposé des motifs, le commentaire des articles, la fiche d'évaluation d'impact, la fiche financière et le texte coordonné de loi modifiée du 9 juin 1964 que le présent projet de loi tend à modifier.

L'avis de la Chambre d'agriculture a été demandé et vous parviendra dès réception.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Premier Ministre  
Ministre d'État  
Le Ministre aux Relations  
avec le Parlement



Marc Hansen